

Un Réseau pour la Biodiversité Transfrontalière



MULTIPLICATION DES GRAINES HARICOT ÉCOSSAIS

ÉLÉMENTS BOTANQUES

La haricot est:

- **une espèce annuelle:** *ses graines sont récoltées à la fin de son cycle végétatif.*
- **une espèce autogame:** *la fleur est hermaphrodite et possède des organes reproducteurs mâles et femelles. La fleur est donc capable de s'auto-polliniser.*
- **une espèce qui produit des graines sèches.**

NB: les distances d'isolement entre deux variétés de haricot commun ne sont pas contraignantes: quelques mètres suffiront à éviter les hybridations. Il est cependant conseillé de séparer deux variétés de haricots d'au moins 20 m pour éviter le phénomène d'hybridation.

RÉCOLTE DES GRAINES

La récolte des graines sèches se réalise manuellement quand les gousses sont sèches et jaunâtres.

NETTOYAGE ET SÉCHAGE DES GRAINES

Globalement, on procède toujours de la manière suivante pour les graines sèches:

Récolte/Séchage - Battage - Tamisage

CONSERVATION DES SEMENCES

Durant la phase de conservation les semences peuvent être attaquées par le charançon *Bruchus rufimanus*. La larve du charançon pénètre directement dans la graine pour se nourrir et compromet la germination des semences.

Les graines séchées seront conservées au congélateur pendant au moins deux semaines ou jusqu'à la prochaine saison de semi. Il est de cette manière possible d'éviter le développement et la propagation du charançon.

NB: avant de mettre les graines au congélateur, il est important de s'assurer qu'elles sont bien sèches.

IMAGES



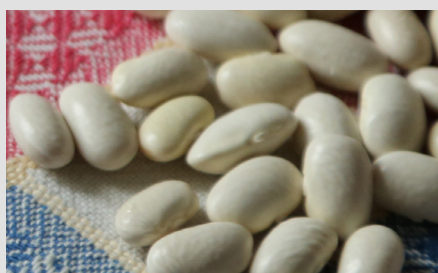
1. Semis du haricot.



2. Récolte.



3. Bruche du haricot.



4. Semences du haricot.



STOCKAGE DES GRAINES

Ensacher, étiqueter et noter le nom de la variété.

ATTENTION: certaines maladies ou de parasites sont transmis par la graine. Ne donnez pas des graines susceptibles d'être contaminées sans prévenir!

Projet Interreg Alcotra n. 139 "Un Réseau pour la Biodiversité Transfrontalière"

www.bioeurope.info



Projet financé avec le soutien du Fonds européen de développement régional – Programme Alcotra